

# Les cinq accords toltèques appliqués à l'expertise



## Christian Gentiletti

Expert près la cour d'appel d'Aix en Provence et près la Cour administrative d'appel de Marseille (dans les spécialités de l'électricité)

Chargé de cours à l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence, dans le cadre du Certificat universitaire d'expertise judiciaire

Membre de la RICS et diplômé de l'ICH.

*Dans son ouvrage *New Age, Les quatre accords toltèques*, Miguel Angel Ruiz propose un code de conduite censé permettre de se libérer du conditionnement collectif et transformer rapidement en une expérience de liberté, la vie de la personne qui l'applique. Il propose ainsi quatre grands principes (cinq, dans une édition remaniée), parmi lesquels : ne pas faire de suppositions, ou être sceptique tout en apprenant à écouter. Christian Gentiletti s'est inspiré du travail de cet auteur mexicain pour mener une réflexion sur le comportement de l'expert lors de la conduite de ses missions et quant au serment qu'il prend lors de sa prise de fonction. À partir du texte de Miguel Angel Ruiz, Christian Gentiletti souligne, dans cet article, que l'expert ne doit s'exprimer qu'avec humilité et sans parti pris, sans critiquer la position de l'une ou de l'autre partie, ou qu'il doit, face à ses doutes, écouter avec soin et bienveillance les parties.*

EXPERT DE JUSTICE / HUMILITÉ / INDÉPENDANCE / INTÉGRITÉ / PARTI PRIS / RÉPONSES TECHNIQUES ET CIRCONSTANCIÉES / SCEPTIQUE / SERMENT - JJ, C, 01

## Summary

### INTRODUCTION

La lecture de l'ouvrage de Miguel Angel Ruiz<sup>1</sup>, *Les quatre accords toltèques*, m'a inspiré quelques réflexions sur la position que doit prendre l'expert dans la conduite de ses missions et sur le serment qu'il a pris lors de sa prise de fonction.

L'auteur, un mexicain, dont l'ouvrage est un best-seller de la littérature New Age, a recherché des réponses aux questions de l'existence dans la tradition toltèque<sup>2</sup> et propose d'être et d'agir selon quatre règles qu'il formule de la façon suivante :

- que votre parole soit impeccable ;

- quoi qu'il arrive, n'en faites pas une affaire personnelle ;
- ne faites pas de suppositions ;
- faites toujours de votre mieux.

Et dans une édition remaniée de son ouvrage, il en ajoute une cinquième :

- soyez sceptique, mais apprenez à écouter.

Parole impeccable, pas d'affaire personnelle, pas de suppositions, faire de son mieux et écouter me sont immédiatement apparus comme les règles que l'expert doit se fixer pour respecter le serment qu'il a pris et assurer sa fonction avec honneur et conscience.



### 1. QUE VOTRE PAROLE SOIT IMPECCABLE

Le premier accord nous enjoint de ne parler qu'avec intégrité, de ne dire que ce que nous pensons et de le faire avec mesure. Quoi de plus vrai pour qualifier ce que doit être la parole de l'expert de justice que de dire qu'il ne doit s'exprimer qu'avec justesse et retenue. Même si nous avons été nommés par un juge qui nous a considérés comme un spécialiste de la question, nous ne devons nous exprimer qu'avec humilité et sans parti pris, sans critiquer la position de l'une ou l'autre partie, et sans laisser penser que notre opinion est déjà faite.

C'est à ce prix que notre parole sera impeccable, pour reprendre l'adjectif de Miguel Angel Ruiz.

## 2. QUOI QU'IL ARRIVE, N'EN FAITES PAS UNE AFFAIRE PERSONNELLE

Ne pas en faire une affaire personnelle. Reconnaissons que nous touchons là au fondement même de la fonction de l'expert de justice. C'est cette indépendance qui fait que nous pourrions conduire la mission qui nous est confiée et répondre sereinement aux questions posées par le juge. C'est bien une absence totale de position personnelle dans le litige qui nous permet d'accepter la mission et de la conduire avec la plus parfaite objectivité. Et si, à la lecture de l'ordonnance qui nous nomme, un doute survient quant à notre parfaite indépendance, nous pouvons sans aucune difficulté refuser la mission au juge qui ne prendra pas ombrage de ce refus, tant il est consubstantiel de notre fonction.

## 3. NE FAITES PAS DE SUPPOSITIONS

À l'évidence, une juridiction nous a nommé pour obtenir des réponses techniques et circonstanciées aux questions qu'elle se pose. C'est bien pour cela qu'elle ne peut se contenter d'approximations et de suppositions. Là encore, c'est bien le fondement de notre fonction que d'apporter des réponses précises et documentées qui permettront à un juge de prendre la décision juridique qui convient. Ne dit-on pas que l'expert doit purger le débat technique durant l'expertise afin de laisser toute sa place au débat juridique ?

Nous devons avoir la compétence pour définir les questions qu'il faut poser et les recherches qu'il faut entreprendre, le courage de les engager, la fermeté pour obtenir toutes les réponses utiles et le recul pour les analyser, les interpréter et pouvoir répondre ainsi de façon ferme et documentée aux chefs de mission.

Imaginons facilement comment on complique la tâche du juge qui nous lit en répondant « il semble que » ou « il est probable que », alors qu'il attend de nous une réponse sans ambiguïté.

## 4. FAITES TOUJOURS DE VOTRE MIEUX

Combien de fois avons-nous douté quand arrive le moment de rendre nos conclu-

sions ? Et comment être absolument sûr d'avoir produit la bonne analyse, d'avoir parfaitement répondu aux questions que nous pose le juge ? Peut-on croire que l'expérience accumulée fera que ces doutes disparaîtront un jour, face à la rédaction de notre travail, qui peut avoir une si grande importance sur le cours de la vie de ceux qui se trouvent placés dans les expertises que nous conduisons ?

Face à ces doutes, nous n'avons le choix que de faire de notre mieux pour conduire notre expertise, d'écouter avec soin et bienveillance les parties, d'analyser aussi complètement que possible les documents qui nous sont donnés, d'effectuer les investigations techniques de la façon la plus approfondie, de respecter au pied de la lettre le code de procédure qui guide nos travaux, de respecter et faire respecter de façon scrupuleuse le sacro-saint principe du contradictoire.



Quelles que soient les circonstances, faisons toujours de notre mieux et nous éviterons ainsi de nous juger, de nous culpabiliser et d'avoir des regrets.

## 5. SOYEZ SCEPTIQUE, MAIS APPRENEZ À ÉCOUTER

L'expertise est aussi l'art de l'écoute. L'écoute des parties, mais aussi de façon plus métaphorique, l'écoute de soi.

L'expert interprète les informations qu'on lui livre, même s'il sait qu'elles lui sont délivrées en fonction de l'intérêt qu'a une partie de les transmettre, ou une autre, de ne pas les délivrer, ou de façon incomplète. Lors des réunions techniques, l'expert doit donc écouter l'intention qui sous-tend les mots, pour comprendre le message que la partie veut lui faire passer.

Don Miguel Ruiz

# LES QUATRE ACCORDS TOLTEQUES

La voie de la **liberté personnelle**



Il doit ensuite trier ce qui relève de la vérité et de la manipulation, et c'est sa compétence dans le domaine dans lequel il exerce ses fonctions qui lui permettra ce travail d'écoute, puis d'analyse.

Mais il doit aussi utiliser la force du doute pour remettre en question ce qui lui est dit ou ce qui lui est caché, force qu'il doit associer à son expérience technique et expertale. Et c'est de la synthèse qu'il fera de ces éléments que naîtront les réponses à apporter aux questions posées par le juge. Si l'on dit souvent que l'expert est les yeux et les oreilles du juge qui le nomme, on doit ajouter qu'il est aussi sa conscience sceptique, mais bienveillante.

## CONCLUSION

Rappelons-nous le serment de l'expert de justice : « je jure d'accomplir ma mission, de faire mon rapport et de donner mon avis en mon honneur et conscience ».

Et pour donner notre avis avec honneur et conscience, ne faut-il pas faire en sorte que notre parole soit irréfutable, impartiale, fondée et analysée, et que nous soyons à l'écoute de tous. ■

## NOTES

1. Miguel Ángel Ruiz (ou Don Miguel Ruiz) est un auteur mexicain, chamane et enseignant, né en 1952.
2. La culture toltèque est une culture mésoaméricaine qui s'est développée autour de Tula, leur capitale située près de Teotihuacán au Mexique, au début de la période post-classique de la chronologie mésoaméricaine (entre 900 et 1200 de notre ère). Le terme « Toltèques » provient du nahuatl et désigne les « maîtres bâtisseurs ». Dans les légendes nahuatl, les Toltèques sont censés être à l'origine de toute civilisation (c'est pourquoi on les nomme artistes ou maîtres bâtisseurs). Les Aztèques, pour affirmer leur supériorité, se sont donc prétendus leurs descendants (Wikipedia).